

Amélioration des facilités de transport chez TRANSAVIA :

Les engagements de la Direction

En parallèle des négociations menées ces derniers mois, le SNPL a obtenu des engagements précis de la direction sur l'amélioration des facilités de transport sur les vols Transavia et leur convergence vers les conditions d'Air France.

Voici les principales mesures attendues ainsi que leur calendrier prévisionnel d'entrée en application :

2024	
1er juillet	Alignement des conditions tarifaires R2 TO sur AF, et notamment transport des équipements sportifs à titre gratuit dans la franchise bagage.
1er novembre	Alignement des conditions de modification et de remboursement des billets sur les conditions MC AF (remboursement total sur la base du tarif R1 jusqu'à J-6, puis remboursement sur la base d'un R2 de J-5 à J-1, et uniquement des taxes au-delà).

2025	
1er mars	• Possibilité d'enregistrement sur borne libre-service avec un billet non réservé ; • Alignement de la franchise bagage à 2 x 23 kg ; • Création d'un statut R4 ; • Affichage du rang en temps réel sur myIDtravel lors du listage avec un billet non réservé.
1er juillet	• Remboursement des GP TO suivant un process automatique (fin du recours à la messagerie) ; • Information sur les GP à bord sur la PIL.

2026	
1er avril	• Possibilité d'enregistrement sur l'application grand public Transavia avec un billet non réservé et de générer une carte d'embarquement "liste d'attente" (SBY) pour passer le PIF ; • Sur le réseau domestique Orly, mise en vente de 5 R1 supplémentaires à J-28, en sus des 5 R1 à l'ouverture des ventes et des 5 R1 à J-14.

Ces améliorations œuvrent encore un peu plus au rapprochement des conditions entre Air France et Transavia.

Soyez assurés de l'engagement du SNPL et de son pôle GP pour défendre inlassablement nos facilités de transport.

Le BAFTO

Contacter le BAFTO : bafto@snplfalpa.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

